ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement spécialisé
et des mesures d'aides SESAM
Amt für Sonderpädagogik SoA

Rue de l'Hôpital 3, 1701 Fribourg

T +41 26 305 40 60, F +41 26 305 40 61
www.fr.ch/sesam

Mise en œuvre de la RPT
et organisation des mesures de soutien à la formation scolaire

Rapport final du sous-groupe de travail « Evaluation externe des mesures d'aide »

CONTENU

1. Introduction
- Contexte RPT
- Rappel du mandat
- Agenda des réunions de travail
- Méthodes et documents de travail, liens avec les autres travaux RPT

2. Contexte
- Historique, public cible
- Bases légales actuelles
- Offres existantes

3. Principes de base retenus
3.1. Généralités
3.2. Le système d'évaluation externe de l'enseignement spécialisé
3.3. Les limites de l'évaluation externe

4. Processus et attributions des responsabilités

5. Implications juridiques générales

6. Implications financières générales

7. Synthèse finale

Annexes

1. Introduction

Le sous-groupe de travail «Evaluation externe des mesures d'aide y compris des prestations en institution» (ci-après : « le sous-groupe) a été institué sur mandat du groupe de travail « Mise en œuvre de la RPT et organisation des mesures de soutien à la formation scolaire ». Ce sous-groupe a pour but d'introduire un contrôle de qualité pour toutes les mesures de soutien financées par la DICS au sein de l'école et en dehors de l'école, donc y compris dans les écoles spécialisées et les services auxiliaires scolaires.

Ses tâches sont :

- Faire l'état des lieux des systèmes de contrôle de qualité mis en place au sein de l'école ordinaire ou spécialisée dans le canton ;
- Examiner également ce qui se fait dans d'autres cantons et ailleurs ;
- Identifier les conditions nécessaires pour assurer la qualité d'un système d'évaluation ;
- Vérifier la qualité de ces systèmes au regard de ces conditions ;
- Proposer un système d'évaluation applicable à toutes les mesures d'appui et d'enseignement dans le canton ;
- Définir les standards de qualité minimum à inscrire dans les contrats de prestation par le biais d'indicateurs adéquats ;
- Identifier les conditions, les ressources financières et éventuellement humaines nécessaires à la mise en œuvre d'un contrôle de qualité ;
- Etablir un calendrier pour la mise en œuvre du système d'évaluation.

Il est constitué de Mmes et MM Stéphane Perrottet (*) [1], Anne-Marie Chavaz, Anne Ragot, Brigitte Vuille, Fouzia Rossier, Gaëtan Emonet, Jean-Marc Charrière (*), Michel Carrel, Martine Vagnières, Matthias Wattendorff (*), Daniel Gonzalez et Didier Jonin (*).

Ce sous-groupe s'est rencontré environ 16 fois entre les mois de mai 2008 et septembre 2011Un rapport intermédiaire à destination du groupe faitier a été rédigé fin 2008 par le sous-groupe, contenant un état des lieux des systèmes de qualité au sein de l'école régulière et spécialisée dans le canton de Fribourg, ainsi qu'un lexique.

La méthode de travail principalement employée a consisté en la préparation de la documentation et des interventions par les personnes concernées, en premier lieu par les présidents, pour ensuite être présentés, discutés puis validés lors des séances de travail du sous-groupe.

Vu la nature du travail, il n'a pas été nécessaire d'établir des contacts avec d'autres sous-groupes de travail.

2. Contexte

La pratique actuelle en matière d'évaluation externe dans l'école régulière et l'enseignement spécialisé du canton de Fribourg est plutôt diversifiée. De nombreux établissements disposent d'un

---

[1] (*) M. Perrotet a été président du GT entre mars 2008 et janvier 2009. M. Wattendorff a repris cette fonction en janvier 2010. M. Charrière a quitté le GT en cours de mandat et a été remplacé par M. Jonin.

cadre de référence. Des différences existent toutefois, principalement dans le type de référentiel choisi et le contrôle / la certification par une instance externe. Toutefois, beaucoup d'institutions n'ont pas encore entamé de démarche qualité.

La loi fribourgeoise sur les subventions du 17 novembre 1999 indique que les institutions au bénéfice d'une subvention de l'Etat doivent disposer d'un mandat de prestations. Celui-ci inclut expressément des exigences en matière de qualité des prestations à fournir (voir point 5 ci-après).

Le sous-groupe a établi en novembre 2008 un tableau récapitulatif des dispositifs existant en matière d'évaluation externe dans l'ensemble des écoles et institutions du canton (Cf. annexe 1).

Le sous-groupe a aussi eu la tâche de relever les pratiques en vigueur dans les autres cantons suisses. Pour cela, il a pu se baser sur un rapport réalisé par « die Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik », à Zürich, sur mandat de l'ARGEV en octobre 2009 (Cf. annexe 2). Cette étude portait sur les cantons germanophones et bilingues, car à ce moment-là aucun canton romand ne disposait d'un système d'évaluation de l'enseignement spécialisé.

3. Principes de base retenus

3.1. Généralités

D'emblée, il s'agit de préciser l'objectif de l'évaluation externe : entrer dans un cycle permanent de développement de la qualité, selon le schéma ci-dessous :

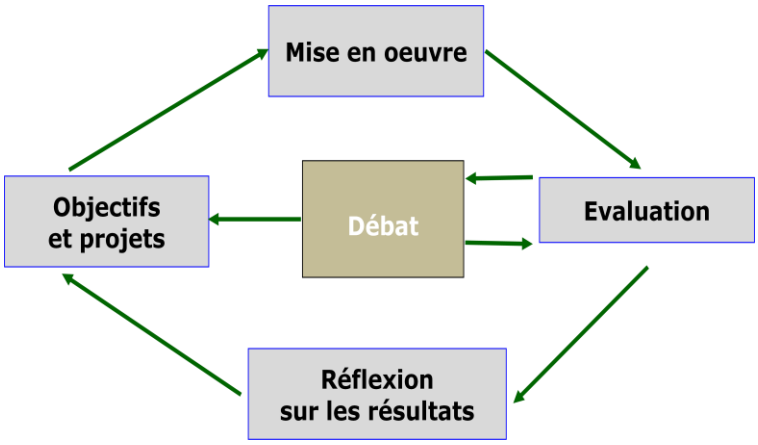

En l'occurrence, il ne s'agit pas d'atteindre un niveau de qualité qui aurait été défini à l'avance, mais de porter un constat sur les forces et les faiblesses d'une institution, à un moment donné. Il appartient ensuite à l'institution d'en tirer les enseignements et de formuler les objectifs en conséquence, et le cas échéant à la DICS d'en formuler également.

L'évaluation externe considère l'école / l'institution comme un tout. Elle en décrit objectivement le profil tout en favorisant l'expression des différents points de vue. La finalité en est toujours le succès des élèves, dans un cadre respectueux des besoins et des ressources de tous les acteurs. Il est important de signaler que le processus d'évaluation concerne l'établissement. Il ne vise ni l'enseignant ni l'élève.

L'évaluation porte sur quatre domaines :

1- les conditions-cadre
2- la qualité des processus de l'institution
3- la qualité du processus enseignement et éducation
4- l'évolution de l'élève.

Le sous-groupe a ensuite défini les conditions de qualité d'un système d'évaluation externe (Cf. annexe 3). Quelques repères en définissent le cadre général :

- Une école / institution de qualité tient compte des valeurs de tous ses partenaires.
- Une école / institution de qualité implique l'autonomie et la responsabilité de tous ses acteurs.
- Une école / institution de qualité est favorisée par une évaluation interne et externe régulière.

Le rapport de l'ARGEV mentionné précédemment amène à la définition de trois thèses fondamentales, qui se déclinent chacune en principes de travail. Le sous-groupe les a repris à son compte :

- Thèse 1 : Il y a peu de différence entre les points clé de l'évaluation externe de l'enseignement spécialisé et ordinaire.
    - <u>Principes de travail</u> :
    - Une adaptation des procédures entre l'enseignement spécialisé et ordinaire a du sens.
    - L'évaluation de l'enseignement spécialisé doit s'orienter vers les procédures d'évaluation établies dans l'enseignement ordinaire.
    - Les différences claires et justifiées peuvent mener à l'adaptation des procédures.

- Thèse 2 : Les évaluations visent en premier lieu les processus. Elles contribuent ainsi au développement de l'enseignement, de la gestion du personnel et de l'organisation.
    - <u>Principe de travail</u> :
    - Les écoles de l'enseignement régulier ainsi que celles de l'enseignement spécialisé doivent avoir la possibilité d'être soutenues par l'évaluation externe dans leurs démarches de développement de l'enseignement, de la gestion du personnel et de l'organisation.

- Thèse 3 : La responsabilité pour les prestations dans les écoles est, en règle générale, partagée entre l'école ordinaire et spécialisée.
    - Principe de travail :
    - L'évaluation de la qualité de ces prestations demande une procédure d'évaluation cohérente. Le concept doit se référer autant à l'enseignement spécialisé qu'à l'enseignement régulier. Par ailleurs, ceci contribue à éviter une charge trop importante des acteurs du terrain.

Le groupe de travail est donc parvenu à la constatation que le processus et les outils pour l'évaluation externe des écoles spécialisées et des services auxiliaires scolaires doivent rester au plus près de ceux utilisés pour l'école régulière.

Suite à cela, le sous-groupe a décidé d'adapter le système d'évaluation externe, utilisé dans les CO de la partie germanophone du canton et testé dans les CO de la partie francophone, à l'enseignement spécialisé. Cette décision a été validée par le groupe faitier « mise en œuvre de la RPT », lors de sa séance de travail du 16. 09. 2010.

3.2. Le système d'évaluation externe de l'enseignement spécialisé

A. Qu'est-ce qui est évalué ?

Les fondements de l'évaluation sont exposés dans le document intitulé « guide pour l'évaluation externe des institutions d'enseignement spécialisé (Cf. annexe 4), qui se veut la représentation systématique des domaines à prendre en compte. Ce document représente donc la base exhaustive de tous les aspects potentiellement évaluables. Dans la réalité et en fonction des caractéristiques de l'institution concernée, il peut arriver que l'un ou l'autre de ces aspects ne soit que peu ou pas évalué, car ne faisant pas partie de la mission de l'institution. Une présentation plus synthétique des quatre domaines fait l'objet du document « cadre pour une institution de qualité » (Cf. annexe 5).

Quatre domaines sont au cœur de l'évaluation. Ils sont représentés dans le schéma ci-dessous. Il convient de bien distinguer les deux niveaux de l'intervention : les conditions-cadre et les résultats du travail (en gris, partie gauche) ne sont pas évalués, mais observés. Ces observations portent sur les aspects, identifiés et définis, propres à ces domaines. La gestion de l'institution et les processus d'enseignement et d'éducation (en noir, partie droite) sont eux évalués, au moyen d'indicateurs précis.

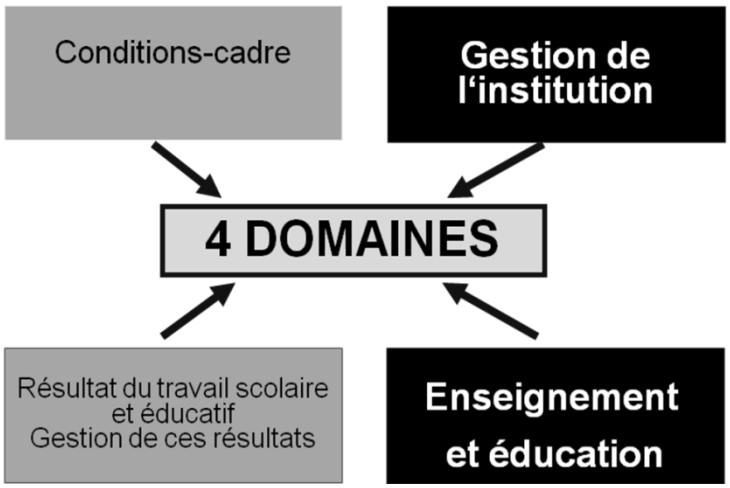

Les 4 domaines ne sont donc pas équivalents : les domaines « conditions-cadre » et « résultats du travail scolaire et éducatif » ne sont pas évalués mais décrits (une exception cependant : les ressources matérielles et financières). Les domaines « gestion de l'institution » et « enseignement et éducation » sont, eux, évalués. Des propositions d'amélioration peuvent être formulées à leur sujet par l'équipe d'évaluation. Ces deux domaines représentent en effet des processus et sont, en tant que tels, sujets à des modifications.

B. Comment l'évaluation va se dérouler ?

En tant que processus, l'évaluation suit un parcours balisé, dont les étapes sont représentées schématiquement ci-dessous. Les détails de ces étapes sont décrits dans le document « le déroulement de l'évaluation externe » (Cf. annexe 6).

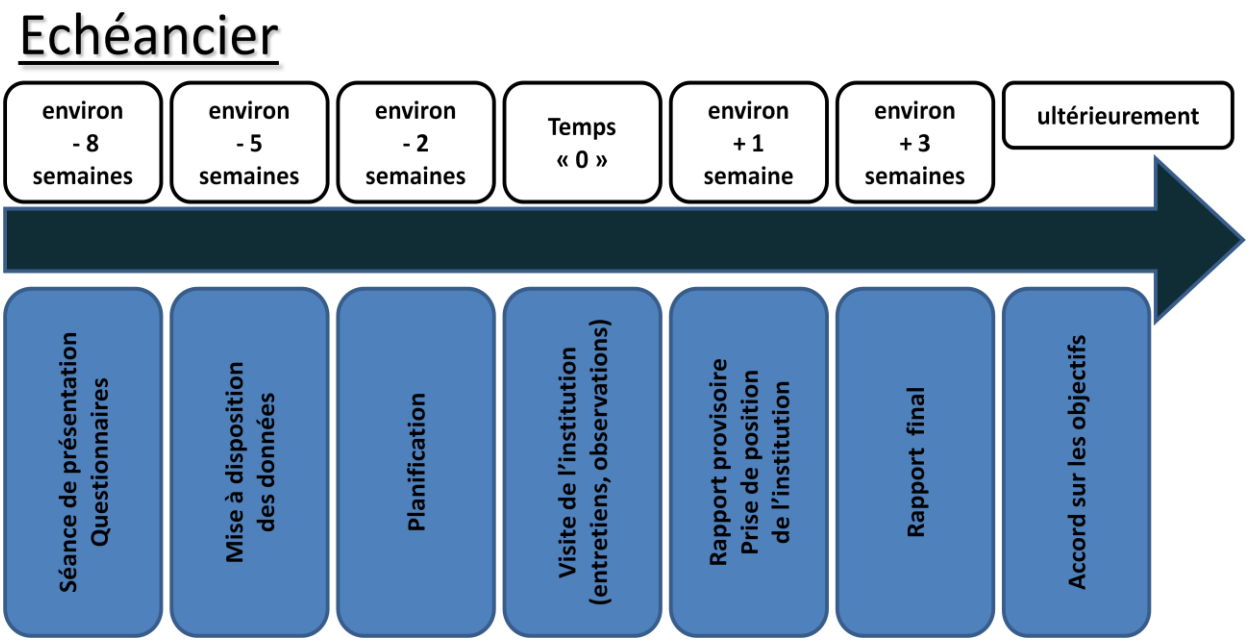

- Avant la visite :
  L'institution met à disposition de l'équipe d'évaluation un certain nombre d'informations (questionnaires parents – élèves – enseignants / équipe pédagogique et portfolio) qui servent à préparer les interviews.

- Pendant la visite :
  L'équipe d'évaluation visite les bâtiments et l'environnement institutionnel, assiste à des cours ou périodes d'enseignement, et mène les interviews.

- Après la visite :
  L'équipe d'évaluation rédige le rapport et le présente à l'institution. Suite à une éventuelle prise de position de l'institution, le rapport final est remis à celle-ci, ainsi qu'au Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide et à l'inspectorat concerné.

Un accord sur les améliorations est conclu par la suite entre l'institution et l'inspectorat de l'enseignement spécialisé.

Ce système est conçu de manière à ne pas alourdir le fonctionnement de l'institution. Pour l'administration, la charge de travail consiste à documenter un portfolio (qui souvent existe déjà sous une forme ou une autre), et pour le personnel concerné cela implique la participation à la séance d'information, la réponse au questionnaire et la participation aux interviews.

C. Avec quoi l'évaluation est-elle menée ? Les instruments :

L'objectif de l'équipe d'évaluation est de trouver les informations qui vont documenter l'évaluation. Tous les instruments dont elle dispose sont donc construits de manière à fournir des informations sur chacun des critères et exigences mentionnés dans le guide. Par principe une information doit être fournie par deux instruments distincts. Quatre instruments sont à disposition des évaluateurs (tous figurent en annexe) :

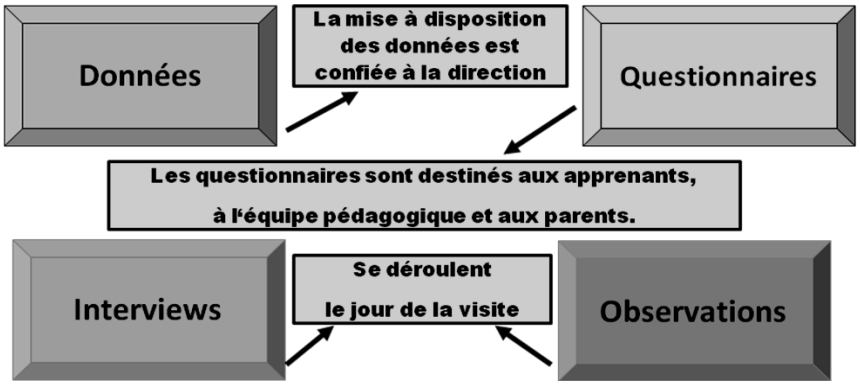

- Les données : l'institution réalise un portfolio (Cf. annexe 7). Celui-ci met à disposition des informations telles que la composition de l'équipe pédagogique, les équipements, la culture de l'établissement, son profil, ses prestations, ses projets …
- Les questionnaires (Cf. annexe 8) : spécifiques pour les élèves, l'équipe pédagogique, les parents. (Pour les élèves, en fonction de leur profil, l'aide d'un enseignant peut s'avérer judicieuse.)
- Les interviews (Cf. annexe 9) n'abordent pas forcément tous les aspects de façon exhaustive. Ils permettent de mettre en perspective les résultats de la récolte préalable des données, le dépouillement des questionnaires et observations menées jusque-là.
- Les observations ont lieu lors d'une visite de l'environnement institutionnel et lors d'une présence durant des périodes d'enseignement (Cf. annexes 10 et 11). La visite de l'environnement permet de se faire une impression des conditions cadre de l'institution. Les évaluateurs assistent aussi à des périodes d'enseignement, selon un canevas préétabli.

D. Comment les constats de l'évaluation sont-ils validés ?

Chaque constat doit être établi par au moins deux instruments, par deux évaluateurs et par deux sources. Il s'agit par là d'assurer la pertinence des constats, en croisant les observations.

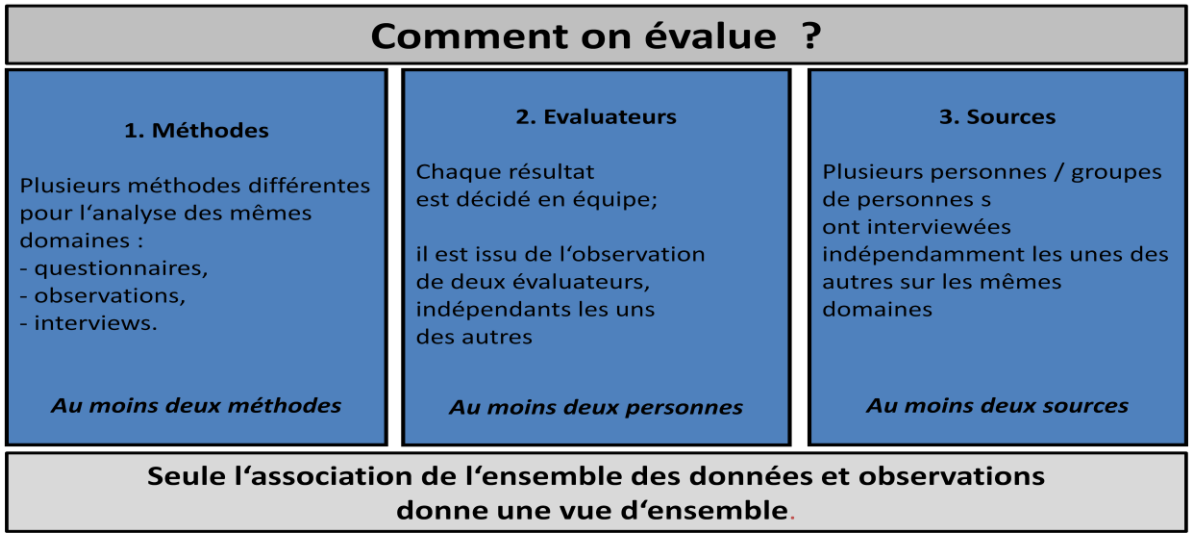

E. Comment le rapport est-il rédigé ?

A l'issue des étapes précédentes un rapport est établi (Cf. annexe 12). Il porte un constat sur les forces et faiblesses de l'institution et donne des pistes en vue d'améliorations futures. Il est rédigé de façon factuelle et succincte. Ce rapport est ensuite présenté et remis à l'institution, au SESAM et à l'inspectorat concerné. Une partie en concerne uniquement la direction : ce sont les aspects propres à la conduite du personnel, les objectifs et l'organisation. Cette partie est remise à la direction, au Service et à l'inspectorat.

Il faut bien préciser que tout ce qui fonctionne normalement n'apparait donc pas ; sont mis en évidence uniquement les éléments de force ou de faiblesse.

F. Comment l'institution exploite-t-elle le rapport d'évaluation ?

Les propositions d'objectifs sont transmises ou présentées au Service de l'enseignement spécialisé et au directeur de l'institution. Par la suite, un accord sur les objectifs (Cf. annexe 13) intervient entre l'inspectorat et le directeur. L'inspectorat est par ailleurs actif sur le plan du conseil durant la phase de mise en application et il évalue le succès des démarches en cours.

G. A quel rythme les évaluations sont-elles planifiées ?

Un rythme de l'ordre de 5 ans semble judicieux. En effet ce délai donne un laps de temps suffisant pour la mise en œuvre des modifications souhaitées. Il permet aussi de procéder à des évaluations internes et des autocontrôles.

Par ailleurs, puisque l'on a constaté que durant ce temps un tiers environ de l'équipe pédagogique aura changé, ce délai permet en outre de renouveler l'information au sujet de l'évaluation.

H. Comment sont composées les équipes d'évaluation ?

Dans le canton de Fribourg se trouvent 10 écoles de langue française, 2 écoles alémaniques et un service d'intervention précoce bilingue. Une équipe d'évaluation est composée de 4 personnes : 3 pairs issus de la pédagogie spécialisée au sens large du terme (également des institutions formatrices) et de 1 personne provenant du milieu scolaire ordinaire ou de parents d'élèves ou d'autres milieux concernés.

Il parait donc judicieux de former 6 intervenants, tous professionnels de la pédagogie spécialisée. Parmi ceux-ci, 4 francophones issus de la pédagogie spécialisées et 2 germanophones enseignants spécialisés travaillant en école régulière ou personnes travaillant dans la pédagogie spécialisée au sens large du terme.[2]

L'évaluation serait menée par une équipe de 4 évaluateurs.

3.3 Les limites de l'évaluation externe

Si l'évaluation externe représente un outil fiable d'amélioration de la qualité des institutions d'enseignement spécialisé, elle ne représente toutefois pas une panacée miracle pour toutes les questions. En particulier, elle ne permet pas :

- De suivre le développement d'un enfant en particulier. Le succès du suivi d'un élève individuel doit être assuré par les outils spécifiques mis à disposition par le SESAM (le plan individuel).
- Un contrôle financier de la structure. Celui-ci doit être effectué via les procédures spécifiques prévues.
- D'évaluer les prestations professionnelles d'un membre de l'équipe pédagogique ou du personnel. Cela relève des outils de gestion du personnel.
- D'évaluer les prestations fournies par une institution dans une école régulière. Ces prestations et la collaboration des intervenants avec l'école régulière seront évaluées dans le cadre de l'évaluation de l'école concernée. Cependant, l'institution sera bel et bien évaluée, sans tenir compte de l'aspect « enseignement et éducation ».

4. Processus et attributions des responsabilités

[2] Si on recrutait les enseignants spécialisés des deux institutions germanophones, ils se verraient dans la situation de devoir évaluer leur propre institution, ce qui n'est évidemment pas acceptable.

Le cadre matériel de la conduite des évaluations externes est le suivant :

- 15 institutions sont potentiellement concernées dans le canton ;
- 3 évaluations sont prévues par années.

C'est sur cette base qu'est établi le tableau ci-dessous. Toutes les indications y figurent à titre indicatif.

	Démarche	Sous la responsabilité de
1	Validation de l'ensemble du processus par le groupe de travail faitier « mise en œuvre RPT »	groupe de travail faitier
2	Information à chaque institution / école spécialisée concernée	Inspectorat du SESAM
3	Nomination de 6 intervenants (selon profil indiqué ci-dessus)	SESAM + DICS
4	Formation des intervenants externes (1/2 jour)	HEP sur mandat de l'inspectorat
5	Formation des intervenants (1 semaine de formation de base /1 semaine formation continue)	HEP sur mandat de l'inspectorat
6	Formation permanente	HEP sur mandat de l'inspectorat
7	Décharge de cours pour les 6 intervenants *(explication du mode de calcul : Cf. annexe 14)*	DICS
8	Gestion et supervision de l'équipe d'intervenants	Inspectorat du SESAM
9	Défraiement des intervenants externes	SESAM + DICS

5. Implications juridiques générales

Il n'existe pas de base juridique se rapportant spécifiquement à l'évaluation externe des institutions d'enseignement spécialisé. On peut toutefois se référer au cadre légal suivant :

- Loi du 22 septembre 1994 sur l'enseignement spécialisé

  Art. 33 - Conseil d'Etat
  [1] Le Conseil d'Etat exerce la haute surveillance sur l'enseignement spécialisé.

  [2] Il exerce les compétences que lui confèrent la présente loi et les règlements.

  [3] *Il édicte les dispositions d'exécution nécessaires et peut déléguer à la Direction la compétence d'en prendre dans des domaines particuliers*.

  Art. 34 - Direction
  [1] *La Direction surveille l'enseignement et l'éducation dans les classes spéciales et encourage le développement de l'enseignement spécialisé.*

  [2] *Elle veille à l'accomplissement par* les communes et *les institutions spécialisées des tâches qui leur incombent* en vertu de la présente loi et des règlements.

  [3] Elle exerce en outre les compétences qui sont attribuées à l'Etat et que la loi ou les règlements ne réservent pas expressément à un autre organe.

- Loi d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées du 20 mai 1986

  Art. 12 - Surveillance
  [1] La Direction exerce la surveillance sur les institutions spécialisées. *La surveillance porte sur l'activité et la gestion des institutions*.

  [2] La Direction compétente en matière d'enseignement obligatoire exerce la surveillance de l'enseignement spécialisé.

- Loi fribourgeoise sur les subventions du 17 novembre 1999 :

  Art. 18 - Subventions axées sur les prestations fournies
  [1] L'octroi de subventions forfaitaires ou globales axées sur les prestations fournies doit, autant que possible, être privilégié lorsqu'il présente des avantages d'efficacité.

  [2] *Une subvention globale est en principe octroyée dans le cadre d'un mandat de prestations qui fixe les exigences quant à la quantité et à la qualité des prestations à fournir*. Les règles de la présente loi s'appliquent à de tels rapports de subventionnement.

Art. 28 - Conditions générales
[1] L'octroi d'une subvention est subordonné aux conditions générales suivantes :

c) il garantit *d'accomplir convenablement la tâche en question et est en mesure de remplir les conditions et les charges qui lui sont liées* ;

Art. 29 - Conditions particulières a) Personnes morales
[1] Les personnes morales subventionnées par l'Etat *doivent être gérées selon les principes de l'utilisation économe et efficace des fonds et peuvent être soumises aux normes appliquées dans l'administration cantonale en matière de gestion financière et administrative*.

On constate que le cadre légal actuel ne prévoit pas explicitement que les institutions d'enseignement spécialisé se soumettent obligatoirement à une évaluation extérieure. Il prévoit par contre l'obligation d'une surveillance, exercée par la Direction compétente.

S'il devait s'agir d'ancrer explicitement dans la loi l'obligation pour les institutions d'enseignement spécialisé de participer à des évaluations externes, une définition correspondante devrait être ajoutée dans la loi sur l'enseignement spécialisé. La nouvelle loi pourrait mentionner l'évaluation externe comme l'un des moyens permettant la surveillance des institutions concernées (comme le contrôle financier, l'évaluation des prestations des intervenants, etc.).

Le sous-groupe 1 a prévu d'inclure l'évaluation externe dans le contrat de prestation qui liera la DICS à l'institution.

6. Implications financières générales

Démarche	Coût de mise en œuvre	Coût d'exploitation
Formation des intervenants externes (1/2 jour)	500.-	500.-
Formation des intervenants (1 semaine de formation de base /1 semaine formation continue)	6'000.-	-.-
Formation permanente	-.-	1'000.-
Rétribution pour les 6 intervenants *(explication du mode de calcul : Cf. annexe 14)*	-.-	50'000.-
Défraiement des intervenants externes	-.-	1'500.-
Totaux	**6'500.-**	**53'000.-**

En fonction des résultats de l'évaluation externe, les mesures de soutien nécessaires qui seraient préconisées peuvent induire des coûts. Il s'agira donc d'en tenir compte lors de l'élaboration des budgets des institutions (Cf. le document « accord sur les objectifs à atteindre », annexe 13).

Dans le contexte de l'école régulière, les procédures d'évaluation externe se développent. Dans la mesure où ces processus sont appelés à prendre de l'ampleur également dans le cadre de l'enseignement spécialisé, il y a lieu de réfléchir à la mise sur pied d'une éventuelle commission cantonale en matière d'évaluation. Sa mission centrale consisterait en la supervision des équipes et des moyens d'évaluation. Cette question devrait abordée tout d'abord par le groupe faitier, qui pourrait ensuite soumettre cette idée aux autorités de la DICS.

7. Synthèse finale

Conformément à son mandat, un sous-groupe de travail a été constitué en vue de l'établissement d'un cadre d'évaluation externe de l'enseignement spécialisé.

Le sous-groupe a constaté, comme point de départ, que les pratiques actuelles en la matière sont diversifiées.

Suite à une étude au niveau suisse, le sous-groupe a décidé de rester au plus près possible d'un système d'évaluation de l'école régulière. La finalité de l'évaluation externe est d'initier un processus de développement de la qualité. Ce processus est permanent et cyclique. L'intervalle entre deux évaluations du même site devrait être de cinq ans.
Quatre domaines sont identifiés. Deux sont observés et commentés : les conditions-cadre et les résultats du travail scolaire, et deux sont évalués au moyen d'indicateurs : la gestion de l'institution et les processus d'enseignement et d'éducation.

Les instruments à disposition des acteurs de l'évaluation sont : les données récoltées (via le portfolio de l'institution), les questionnaires (à destination des élèves, de l'équipe pédagogique et des parents), les interviews et les observations directes menées par l'équipe d'évaluation.

L'évaluation débouche sur un rapport. Les propositions qu'il contient font ensuite l'objet d'un accord d'objectifs.

L'évaluation externe est ciblée sur l'institution, avec l'intention de favoriser son développement. Elle ne permet pas d'identifier des personnes.

Un cadre légal existe. Il pourrait être complété pour mentionner le principe de l'évaluation externe dans la LES.

Les conditions de mise en œuvre ont été identifiées et font l'objet d'un devis estimatif.

Les coûts induits par d'éventuelles mesures de soutien doivent être pris en compte.

Une commission cantonale en matière d'évaluation serait bienvenue pour renforcer et exploiter les synergies entre l'évaluation dans l'école régulière et l'enseignement spécialisé.

REMARQUE : SEULES LES ANNEXES 4 ET 5 SONT JOINTES AU RAPPORT, LES AUTRES ANNEXES SONT EN COURS D'ELABORATION.

Cadre pour une école de qualité

4 domaines / 16 dimensions

N.B. Un cadre est un „organisateur", ce n'est pas une liste de conditions à remplir ; sert aussi à établir aussi un vocabulaire commun

1. Conditions-cadre *5 aspects à décrire* (C 1 à C 5) ***C pour conditions-cadre***	2. Qualité des processus de l'institution *13 critères à évaluer* (I 1 à I 3) ***I pour institution***	3. Qualité du processus enseignement et éducation *10 critères à évaluer* (E 1 à E 10) ***E pour enseignement et éducation***	4. Caractéristiques et résultats du travail scolaire *3 aspects à décrire* (R 1 à R 3) ***R pour résultats***
C 1 Emplacement de l'institution	**Gestion de l'institution** • I 1 : Conduite stimulante du personnel • I 2 : Direction orientée vers des objectifs • I 3 : Organisation efficiente du travail • I 4 : Ouverture de l'institution vers l'extérieur • I 5 : Coordination de l'enseignement	**Déroulement** • E 1 : Utilisation efficace du temps d'apprentissage • E 2 : Gestion efficace du comportement **Présentation** • E 3: Structuration de la présentation • E 4: Clarté de la présentation **Organisation** • E 5 : Soutien individuel • E 6 : Encouragement à l'apprentissage et au développement autonome • E 7 : Renforcement de la motivation • E 8 : Consolidation des apprentissages et du développement • E 9 : Développement des capacités transversales	**R 1 Caractéristiques de l'enseignement**
C 2 Composition de la population d'élèves			**R 2 Résultat du travail scolaire**
C 3 Composition du personnel	**Développement de l'institution** • I 6 : Ouverture de l'institution aux changements • I 7 : Plan de développement de la qualité de l'institution • I 8 : Monitorage		
C 4 Ressources matérielles et financières	**Culture de l'institution** • I 9 : Respect de tous les membres de l'institution • I 10 : Formation générale • I 11 : Intensité de la collaboration • I 12 : Encouragement de l'identification à l'institution • I 13 : Encouragement à l'intégration / inclusion	**Climat d'enseignement** • E 10 : Climat favorisant les apprentissages	**R 3 Satisfaction** - des élèves - des enseignants - des parents - des formateurs du sec. 2 (écoles et entreprises)
C 5 Particularités régionales / organisationnelles (cas échéant)			

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide SESAM
Amt für Sonderpädagogik SoA

RPT9.Guide version 12.9. 2011

GUIDE POUR L'EVALUATION EXTERNE DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

—
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport **DICS**
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport **EKSD**

Guide - 1ère partie

Domaine - 1 - Conditions-cadre (C 1 à C 5)

Les points de vue listés sous les différentes rubriques décrivent les conditions particulières dans lesquelles l'institution travaille. Ils ne représentent pas pour autant des aspects de qualité à évaluer, mais montrent le cadre qui devrait être pris en considération dans l'évaluation de l'institution. Sous les différentes rubriques, d'autres observations, caractéristiques pour l'institution, peuvent être formulées en complément des aspects pris en considération. Les ressources matérielles et financières (C4) sont qualifiées de favorables ou limitatifs.

Domaine partiel	Définition	Aspects (*) [1]
C 1. Emplacement de l'institution	Par emplacement de l'institution, on entend sa situation géographique, aussi bien dans la région qu'à l'intérieur de la commune (par exemple zone d'habitation, accessibilité par les transports publics).	Environnement de l'institution, niveau socio-culturel de la population
		Bassin de recrutement
		Infrastructure
C 2. Composition de la population d'élèves	rend en considération des aspects dont on s'attend à ce qu'ils aient une influence sur le travail pédagogique.	Nombre d'élèves (garçons, filles, au total)
		Proportion / nombre par degrés
		élèves par classe / cours (moyenne, minimal, maximal)
		Proportion / nombre d'élèves issus de la migration

[1] *Les termes ou expressions suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire à la fin de ce guide*

C 3. Composition du personnel	On relève ce qui peut influencer l'organisation ou la conduite pédagogique.	Equipe pédagogique (par exemple temps partiel, personnel avec activités annexes, activité dans d'autres institutions, formation, stagiaires, assistants techniques, personnel formé / non formé)
		Nombre de personnel pédago-thérapeutique, éducatif
		Profil de qualification du personnel pédagogique supplémentaire (appuis, remplaçants)
		Répartition selon les sexes
		Nombre de personnes dans des classes d'âge spécifiques
C 4. Ressources matérielles et financières	Ce point concerne aussi bien les aspects immobiliers de l'institution (par exemple le bâtiment et son accès libre) que son aménagement (par exemple bibliothèque et salle d'informatique) en termes d'étendue, de fonctionnalité et d'ergonomie, en tenant compte des besoins de la population accueillie.	Aspects favorables dans ce domaine:
		Périmètre de l'institution
		Bâtiment : accès pour personnes à mobilité réduite
		Salles de branches (intégrées)
		Installations sportives
		Salles de classe
		Places de travail pour le personnel pédagogique, locaux destinés aux thérapies
		Installations sanitaires
		Locaux administratifs, cafétéria, internat et lieux de vie, véhicules et équipements de transport, places de parc, …
		Aspects limitatifs:
		Périmètre de l'institution
		Bâtiment : barrières architecturales
		Salles de branches (intégrées)
		Installations sportives
		Salles de classe
		Places de travail pour le personnel pédagogique, locaux destinés aux thérapies
		Installations sanitaires
		Locaux administratifs, cafétéria, internat et lieux de vie, véhicules et équipements de transport, places de parc, …

C 5. Particularités régionales / organisationnelles (le cas échéant)	Par „particularités organisationnelles“, on entend des aspects spécifiques de l’offre scolaire et pédagogique qui ont des répercussions durables sur l’organisation de l’institution.	Filières de branches ou de formations offertes / Champs professionnels (avec nombre d’élèves)
		Répartition spécifique du contingent d’heures (par ex.pour cours à option)
		Particularités de l’institution (par ex. cours à domicile, garderie, offre de cours en continu, à la journée entière, séminaire pédagogique)
		Offres de soutien (par ex. conseil en parcours scolaire, psychologie scolaire, offres spécifiques de soutien, mesures d’encouragement à l’autonomie des élèves, mise en place de cours intensifs ou de rattrapage, offres de cours en continu, offres de soutien et accompagnement, offres spécifiques pour élèves et familles allophones, organisation pratique de mesures d’intégration / inclusion)
		Attribution des responsabilités financières, procédures de contrôle Attribution des responsabilités de gestion du personnel
		Règlement des responsabilités

Guide - 2ème partie

Domaine - 2 - Qualité des processus de l'institution (i 1 à i 13)

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs (*)	Source
De quel critère de qualité, s'agit-il?		*Qu'est-ce qui doit être atteint pour que cette qualité soit fortement marquée ?*		*A quoi peut-on constater que la qualité est atteinte ?* *(La liste d'indicateurs ne prétend pas à l'exhaustivité. Des indications pertinentes correspondant à des exigences particulières peuvent aussi être fournies en supplément.)*	*Où cela est-il constaté?*
Gestion de l'institution					
I 1. Conduite stimulante du personnel	**Généralités**: Il s'agit de savoir si la direction optimise les compétences des collaborateurs dans leur travail. **Concrètement**: les mesures visant à développer les compétences individuelles stimule la gestion du personnel.	1. Les compétences des collaborateurs sont en lien avec les besoins de l'institution.	Par **compétences individuelles**, on comprend, à côté des compétences dans la branche et didactiques, également des compétences plus générales telles que par ex. la créativité, le sens de l'organisation, la qualité relationnelle, etc.	Entretiens d'évaluation avec accords sur les objectifs	FCI, QuE
				Prise en compte obligatoire des feedbacks individuels **(*)**	FCI
				Plan de formation continue **(*)** décidé en fonction des exigences de l'institution	FCI, PFE
				Mise sur pied de formations continues correspondant à la mission de l'institution	FCI
		2. Des procédures pour prévenir et résoudre les situations difficiles existent.	Par **procédures** on entend le processus qui décrit les démarches à entreprendre en cas de besoin.	Offre de formation continue adaptée aux exigences de l'institution et aux vœux individuels	FCI
				Offres de mesures de soutien adaptée aux problèmes professionnels rencontrés (par ex. supervision, conseil collégial **(*)**, coaching)	FCI, QuE
				Accueil et accompagnement des nouveaux collègues organisés	FCI
				Rencontres régulières entre l'organe de conseil au personnel et la direction d'institution	FCI, PFE
				Itinéraire défini pour l'implication de tiers en cas de conflits	FCI
				Accessibilité à la direction d'institution : temps (de parole) pour le personnel enseignant	FCI
				Feedback sur l'efficacité des mesures introduites	FCI
				Degré de connaissance des procédures prévues en cas de conflit (par ex. procédures définies de médiation)	FCI
Critère	**Définition**	**Exigence**	**Définition**	**Indicateurs**	**Source**

I1. Conduite stimulante du personnel (suite)		3. Les collaborateurs reçoivent des encouragements pour leur travail.	Par **encouragements**, on pense à toutes les attentions matérielles, immatérielles ou autres qui motivent les collaborateurs.	Ouverture à une marge de manœuvre individuelle du personnel enseignant en tant que pratique introduite dans l'institution	FCI
				Attribution de nouvelles tâches avec possibilité d'aménagement individuel en tant que pratique introduite dans l'institution (par ex. plusieurs responsables différents pour les diverses mesures du programme de l'institution)	FCI
				Discussion sur la répartition des tâches au cours de séances de branches ou de degrés, etc.	FCI
				Prise en compte d'éléments de la vie privée dans la répartition des tâches	FCI
				Prise en compte des domaines d'intérêt personnel dans la répartition des tâches	FCI, QuE
				Elaboration de domaines particuliers de tâches qui peuvent être aménagés sous sa propre responsabilité	FCI, QuE
				Reconnaissance en public de prestations particulières (par ex. lors des séances de clôture de l'année scolaire ou d'autres séances)	FCI, QuP
				Souci d'un aménagement agréable des places de travail	FCI
				Fréquents messages positifs de la direction d'institution, même dans des cercles informels	FCI, QuE

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
I 2. Direction orientée vers des objectifs	**Généralités** il s'agit de savoir dans quelle mesure la direction organise le travail de l'institution en fonction d'objectifs.	1. Les objectifs orientent tous les domaines de travail.	Toutes les activités de l'école sont en conformité avec ses objectifs	Prises de position et informations claires de la direction sur les questions importantes	FCI
				Fixation des objectifs lors des entretiens avec les collaborateurs	FCI
				Plan de mesures contenant des objectifs clairs	FCI, PFE
				Orientation du travail sur la base d'objectifs clairs	FCI, QuE
				Développement et concrétisation d'objectifs en commun avec l'institution (par ex. lors de journées pédagogiques, séances)	FCI, PFE
				Définition de lignes directrices pédagogiques, par ex. sous forme de modèle (Cf. l'équivalent alémanique « Leitbild »)	FCI, PFE
		2. Les priorités sont définies dans tous les domaines de travail.	Détermination claire des objectifs et options à viser en premier lieu.	Plan de mesures contenant des priorités	FCI, PFE
	Concrètement : la direction donne des repères, des balises qui montrent la direction à suivre et qui orientent les membres de l'institution **(*)**.			Clarté dans la communication des objectifs prioritaires	FCI, QuE
				Attribution des ressources en fonction des objectifs	FCI
		3. Les décisions sont contraignantes.	Toutes les personnes concernées respectent rigoureusement les décisions.	Documentation liée aux décisions	FCI, PFE
				Exigence du respect des décisions	FCI, QuE
				Contrôle du respect des décisions	FCI
				Respect des décisions	FCI, QuP

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
I3. Organisation efficiente du travail	**Généralités** il s'agit de savoir dans quelle mesure la direction d'institution se préoccupe de mettre en place des dispositifs efficaces.	1. La répartition des responsabilités est réglée et connue.	La responsabilité implique un droit et devoir de décision et d'action	Claire répartition des tâches	FCI
				Descriptifs des tâches pour les diverses fonctions	FCI, PFE
				Répartition des tâches dans l'équipe de direction connue de tous	FCI, QuE, QuP
		2. Le savoir se partage par le biais de procédures établies dans l'institution	Les expériences acquises sont disponibles et accessibles au plus de personnes possibles	Procédures de transmission d'informations issues des formations continues	FCI, QuE
				Documentation « Best-Practice » basée sur les besoins	FCI, PFE
				Rapports d'expérience* systématiquement collectés	FCI
				Système de classement pour l'usage commun du matériel d'enseignement	FCI, QuE
	Concrètement : **plus les structures d'organisation sont claires**, plus l'organisation du travail est efficiente.	3. Le travail est réglé selon des procédures établies	**Procédures :** processus fondés sur un accord préalable de base reconnu par tous comme obligatoire.	Attribution transparente des heures de décharge	FCI
				Règlement clair pour les heures de remplacement, les surveillances, la répartition des cours	FCI
				Routines pour les travaux revenant régulièrement	FCI, QuE
				Calendrier pour l'établissement des bulletins scolaires	FCI
				Planification définie des évaluations	FCI
				Contrôle du respect des règles	FCI
				Procédure pour le suivi des absences	FCI
		4. Des directives établies règlent le transfert des informations	Instructions ou prescriptions réglant les procédures à suivre dans les différentes situations	Directives pour la transmission d'informations (par ex. fils conducteurs, instructions...)	FCI, QuE
				Canaux d'information connus de toutes les personnes concernées	FCI, QuP, QuEl, QuE
				Sources d'information directement accessibles par tous	FCI, QuEl

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
Travail de l'équipe pédagogique					
I4. Ouverture de l'institution vers l'extérieur	**Généralités** : il s'agit de savoir dans quelle mesure le travail de l'institution est ouvert aux partenaires extérieurs.	1. Le contact systématique avec des partenaires externes est entretenu.	C**ontact_systématique** : des démarches concrètes sont définies pour maintenir des contacts déjà établis.	Rencontres institutionnalisées **(*)** avec les partenaires externes (par ex. avec d'autres cercles scolaires, des entreprises)	FCI, QuE
				Partenariats scolaires, pédagogiques et éducatifs (par ex. échanges d'élèves, échanges d'enseignant-e-s)	FCI, PFE
				Echanges réguliers avec des experts pédagogiques externes à l'institution (par ex. organes de conseil, universités)	FCI
		2. L'implication de personnes et instances externes à l'institution est planifiée**.**	**Implication _planifiée** : la démarche fait partie d'un concept pédagogique global.	Experts externes durant les cours (par ex. témoins de l'époque en histoire)	FCI, QuEl
	Concrètement : plus le travail de l'institution est ouvert envers son environnement social, plus les mesures prises pour favoriser l'intégration de partenaires externes sont nombreuses.			Référents externes lors de séances d'information	FCI, QuP
				Planification d'intervenants externes	FCI, QuE
		3. L'institution est engagée dans son environnement social.	Par **environnement social**, on entend le voisinage très proche d'une institution avec toutes les autres institutions, ethnies et groupes d'âge qui y sont représentés.	Actions et/où initiatives, de l'institution dans son environnement	FCI, QuEl
				Offres de l'institution pour les habitants, et/où les institutions de son environnement	FCI
				Participation / Représentation de l'institution lors de manifestations extra-institutionnelles	FCI
				Implication active dans la vie de la commune, du quartier	FCI, QuE, QuP

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
I 5. Coordination du travail de l'équipe pédagogique	**Généralités** : il s'agit de savoir dans quelle mesure les activités pédagogiques de chacun se réfèrent au travail pédagogique effectué par les autres intervenants.	1. Des règlent définissent la collaboration du corps enseignant et des autres professionnels pédagogiques, tant au niveau des disciplines qu'au niveau des années scolaires et des types de classes.	**Règles de collaboration :** cadre accepté par tous servant de base pour le travail pédagogique commun.	Dans les disciplines, Coordination et planification propre à l'école pour le développement de compétences et capacités transversales (par ex. pour le développement de compétences méthodologiques ou de communication)	FCI
				Coordination et planification interdisciplinaire propre à l'école pour le développement de compétences et capacités transversales (par ex. les interdépendances)	FCI
				Planifications interdisciplinaires	FCI, QuEl, QuE
				Coordination et planification entre les degrés	FCI, QuE
				Coordination entre les degrés pour l'acquisition des attentes fondamentales	FCI
				Systèmes de contrôle de la collaboration (par ex. check-lists, dépôts de rapports)	FCI
				Projets communs d'enseignement de discipline entre l'institution, les écoles professionnelles et les autres centres de formation spécialisée	FCI
	Concrètement : plus le travail de l'équipe pédagogique se fait de manière coordonnée, plus il facilite le lien transversal du travail pédagogique dans une institution.	2. Des modalités de coordination du travail pédagogique et didactique sont institutionnalisées.	Modalités de coordination du travail : des systèmes d'échanges d'informations sont définis dans l'organisation de l'institution.	Rencontres régulières du personnel concerné (par ex. équipes par degrés ou par branche)	FCI, PFE
				Groupes de travail pour la coordination du travail pédagogique	FCI, QuE
				Cercles de travail **(*)** avec des experts externes à l'institution	FCI
				Structures de communication basées sur des médias (par ex. Intranet, classeur d'information contenant du matériel, Moodle)	FCI
				Accord interne à un degré	FCI
				Accord entre degrés	FCI
				Accord interne à une discipline	FCI
				Accord interdisciplinaires	FCI
		3. Le travail pédagogique se fait sur la base de règles communes	Par **règles**, on entend des accords considérés par tous comme une base valable du travail pédagogique.	Echanges sur les objectifs pédagogiques communs	FCI
				Mesures uniformes en cas de non-respect des règles	FCI
				Respect des accords intervenus	FCI
				Règles de comportement dans l'institution (par ex. règlement)	FCI
				Règles appliquées de la même manière par toute l'équipe pédagogique	FCI, QuEl, QuE, QuP

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
Développement de l'institution					
I6. Ouverture de l'institution aux changements	**Généralités** : il s'agit de savoir dans quelle mesure le développement de l'institution est orienté de manière à trouver de nouvelles solutions aux défis actuels.	1. Les idées et suggestions sont systématiquement recueillies et traitées.	Le processus de recueil et d'élaboration est planifié, et/ou coordonné	Enquête auprès des membres de l'institution, brainstorming, utilisation de propositions faites par les membres de l'institution	FCI, QuEl, QuE, QuP
				Participation à des journées de développement de l'institution	FCI, PFE
				Formation en réseau, échanges avec d'autres institutions, forums Best-Practice	FCI
	Concrètement : plus les opportunités d'introduire des nouveautés dans l'institution sont saisies, plus l'ouverture de l'institution aux changements est grande	2. Des procédures permettent d'identifier les possibilités individuelles de développement professionnel du personnel de l'institution.	Par **procédures d'identification**, on entend l'ensemble des méthodes qui sont utilisées dans le contexte institutionnel pour identifier les besoins et les potentiels des personnes.	Conseil collégial	FCI
				Feedback individuel	FCI, QuE
				Intervisions	FCI
		3. L'institution expérimente de nouvelles méthodes d'enseignement.	Par **nouvelles méthodes**, on entend toutes les solutions mises en place, qui se distinguent des pratiques courantes dans l'établissement.	Pratique courante de l'institution d'expérimenter des innovations	FCI, PFE QuE, QuP
				Connaissance de nouvelles démarches et méthodes d'enseignement	FCI
				"Traces" de la mise sur pied de nouvelles méthodes d'enseignement, par ex. matériel didactique, affiches, rapports d'expériences **(*)**	FCI, PFE
				Travail en réseau avec d'autres institutions	FCI

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
I7. Plan de développement de la qualité de l'institution	**Généralités** : il s'agit de savoir avec quel degré de planification l'institution fait face aux nouveaux défis	1. Le développement de la qualité vise des objectifs pertinents.	Les objectifs sont considérés comme **pertinents** lorsqu'ils résultent de défis actuels (par ex. points faibles spécifiques à l'institution, évolution de la société, etc...) pour l'institution dans son ensemble.	Evaluation de départ pour définir les objectifs	FCI, PFE
				Lien avec les dignes directrices de l'école	FCI
				Travail sur la base des résultats de l'évaluation externe	FCI, PFE
				Lien avec les accords sur les objectifs (issus de l'évaluation externe)	FCI
				Prise en compte des „(grandes) faiblesses" relevées dans le rapport d'évaluation	FCI
				Lien avec les objectifs fixés par les groupes concernés	FCI
				Les problèmes perçus comme urgents sont pris en compte prioritairement	FCI, QuE
		2. Le processus de développement de la qualité est planifié.	**Planification** : phases décisives définies dès le départ.	Cercles de travail **(*)** avec la direction	FCI
				Transparence des objectifs et des mesures	FCI
				Etablissement d'un projet avec citation nominale de responsables	FCI, QuE
				Fixation de balises	FCI
				Planification systématique de mesures particulières	FCI
				Procédure définie pour la participation d'enseignant-e-s, de parents et le cas échéant d'élèves dans le pilotage	FCI
	Concrètement : plus les dispositifs permettant de réagir rapidement aux situations nouvelles sont nombreux, plus le degré de planification est élevé	3 Le développement de la qualité est coordonné.	**Coordination :** la direction s'assure que les diverses activités de développement de la qualité s'accordent entre elles.	Groupe de développement de la qualité (groupe de pilotage) comme organe de coordination	FCI
				Rapports intermédiaires d'état de la situation selon planification	FCI
				Règlement des compétences	FCI, QuE
				Contrôle de l'atteinte des balises (gestion du temps)	FCI
		4. Les critères d'évaluation des mesures sont définis à l'avance.	**Critères** : signes distinctifs qui sont caractéristiques de l'objectif visé et sont un indicateur du succès d'une mesure.	Représentation concrète des objectifs visés	FCI
				Recueil d'indicateurs	FCI, QuE
				Définition des instruments d'évaluation et des seuils de réussite	FCI

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
I 8. Monitorage	**Généralités** : il s'agit de savoir dans quelle mesure l'institution utilise les résultats des élèves aux diverses évaluations et dans les formations subséquentes - pour évaluer leur besoin en soutien individuel - comme feedback sur l'efficacité de l'enseignement - pour fixer le niveau d'exigence de l'enseignement	1. Les compétences de chaque élève sont analysées périodiquement avec précision.	Les résultats des élèves sont évalués selon un système qui permet d'obtenir une image individualisée et différenciée des forces et faiblesses actuelles de chacun.	Analyse des épreuves communes et d'orientation dans la perspective d'un diagnostic des besoins de soutien individuels de l'élève	FCI, QuE
				Evaluation des travaux formatifs / travaux personnels dans la perspective d'un diagnostic des besoins de soutien individuels de l'élève	FCI, QuE
				Des aides et conseils sont donnés pour la suite du travail personnel	FCI
				Des accords sont trouvés pour la poursuite du travail différencié interne à l'institution, par ex. pour les heures de rattrapage et les cours intensifs	FCI
	Concrètement : plus le travail des élèves est orienté sur la base de leurs performances plus le monitorage d'une institution est systématique	2. Les exigences sont harmonisées au niveau de l'institution.	Par **harmonisation**, on entend que non seulement les exigences pour un niveau défini sont fixées par consensus, mais aussi que l'augmentation des exigences est organisée dans le temps en vue d'une hausse continue.	Des travaux formatifs, des travaux personnels inter-classes sont mis sur pied	FCI
				Les corrections font l'objet de discussions	FCI
				Il existe un formulaire de feedback interne à l'institution	FCI
				Le savoir et les compétences de base font l'objet d'accords	FCI
				Des discussions ont lieu dans la perspective d'une culture commune des travaux personnels, d'une prise de position sur ces travaux	FCI, QuE
		3. Les exigences sont cohérentes avec les standards au niveau national et cantonal.	Lesexigences définies au sein de l'institution sont régulièrement alignées sur celles des plans d'études et des standards de formation nationaux.	Les contenus des plans d'études et des standards de formation nationaux et les exigences à l'égard des élèves qui y sont liées sont connus en détail par les enseignant-e-s.	FCI
				Les exigences des plans d'études, et/où des standards de formation nationaux, sont appliquées de manière cohérente.	FCI
				Le développement des compétences des élèves selon les standards de formation nationaux est pris en considération dans l'organisation des cours.	FCI, QuE

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
Culture d'établissement					
I 9. Respect de tous les membres de l'institution	**Généralités** : il s'agit de savoir dans quelle mesure les membres de l'institution **(*)** se reconnaissent mutuellement et sont respectueux les uns envers les autres.	1. Tous les membres de l'institution **(*)** sont respectés en tant qu'individus.	Chaque individu se sent bien à sa place dans le groupe ou l'institution	Pas de moqueries envers des individus (par ex. dans les réseaux sociaux en ligne ou les productions d'élèves)	FCI
				Nombre restreint de cas disciplinaires pour cause de mobbing	FCI
				Félicitations lors d'anniversaires, de promotions	FCI
				Relations bienveillantes des uns avec les autres	FCI, QuE
				Possibilité d'être „soi-même" dans l'institution	FCI, QuE
				Présentation des nouveaux collègues dans les publications	FCI
				Toutes les personnes impliquées se sentent respectées	FCI, QuEl, QuP
	Concrètement : plus nombreux sont les domaines dans lesquels chaque individu est reconnu, plus le respect est élevé	2. Les performances et les bons résultats de tous les membres de l'institution sont reconnus.	La contribution exceptionnelle d'une personne est bienvenue et prise en considération indépendamment des contributions des autres personnes.	Exposition de travaux d'élèves	FCI
				Reconnaissance de performances particulières lors de manifestations (par ex. réunions institutionnelles, spectacles)	FCI, QuE, QuP
				Reconnaissance de performances particulières dans les publications de l'institution (par ex. site Internet, lettres aux parents)	FCI, QuE, QuP
				Présence de l'équipe pédagogique et des parents lors des spectacles, manifestations d'élèves	FCI, QuEl
		3. L'institution prend en compte les situations personnelles de ses membres.	Par **situation personnelle**, on entend les circonstances de vie actuelles des différents individus.	Equipe d'intervention en cas de crise	FCI
				Prise en compte d'éléments de la vie privée	FCI, QuE
				Discussions lors de la mise sur pied de l'horaire.	FCI
				Charte institutionnelle	

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
I 10. Formation générale	**Généralités** : il s'agit de savoir dans quelle mesure les élèves sont amenés à développer leurs valeurs et leurs intérêts ainsi qu'à devenir conscient de l'importance d'une vie saine	1. L'institution encourage un large débat sur les valeurs.	Un **large débat** traite des différents domaines de la vie sous plusieurs aspects	Les valeurs sont sujets de discussion durant les cours	FCI, QuEl, QuE, QuP
				Journées sur des thèmes d'actualité	FCI
				Projets éducatifs sur les valeurs (par ex. compréhension de l'écologie, attitudes au travail telles que la ponctualité et la fiabilité)	FCI, QuE
				Séances d'information	FCI
				Encouragement à la formation d'une opinion politique et à la prise de responsabilités	FCI
				Groupes de travail thématiques (par ex. développement durable)	FCI
				Rencontres pour les élèves concernant la vie spirituelle	FCI
				Veillées, méditations	FCI
	Concrètement, plus les valeurs, l'art, la culture, la santé sont intégrés dans la vie de l'école, plus la formation générale est développée	2. L'institution encourage le débat sur l'art et la culture.	Le**débat sur l'art et la culture** implique que les élèves sont familiarisés à différents courants artistiques et culturels.	Troupe de théâtre, club de cinéma	FCI
				Groupes de musique (chœur, orchestre, fanfare)	FCI
				Participation à des manifestation culturelles (pièces de théâtre, concerts, expositions et musées)	FCI, QuEl, QuE, QuP
				Expositions dans l'institution	FCI, QuE
				Manifestations autour de la lecture (par ex. lectures par des auteurs, nuit de la lecture)	FCI, QuE
				Bibliothèque dans l'institution, dans les classes	FCI
		3. L'institution incite à un mode de vie sain.	Un mode de vie sain signifie un comportement envers soi-même respectueux des besoins psychiques et physiques dans tous les domaines	Activités en commun avec des sociétés sportives	FCI
				Possibilité d'utiliser du matériel de sport et de jeu (par ex. durant les récréations)	FCI, QuE
				Mesures de prévention de la consommation de produits psychotropes et de la toxicomanie	FCI
				Thèmes en lien avec une alimentation saine, la santé psychique, la condition physique, le planning familial	FCI, QuE, QuP
				Les contraintes liées aux spécificités physiques ou handicaps des élèves (par ex. surdité) sont intégrées	
				Les élèves soumis à un traitement médical spécifique (par ex. prise de médicaments) sont adéquatement suivis	

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
I 11. Intensité de la collaboration	**Généralités** : il s'agit de savoir dans quelle mesure les personnes impliquées peuvent avoir de l'influence sur les processus en cours dans l'institution.	1. La décoration de l'institution fait l'objet d'un consensus entre les membres.	Par **décoration** on entend toutes les interventions qui visent à embellir l'environnement institutionnel.	Décoration des divers espaces (par ex. couleur des parois, images, plantes, vitrines d'exposition)	FCI, QuEl, QuE, QuP
				Aménagement de la cour de récréation	FCI, QuEl
				Environnement institutionnel propre, ordonné	FCI
	Concrètement : plus y a de domaines dans lesquels les personnes impliquées sont intégrées, plus la collaboration est intense	2. L'organisation de l'institution fait l'objet d'un consensus entre tous ses membres.	L'**organisation de l'institution concerne** l'aménagement des infrastructures en lien avec le conditions-cadre.	Début des cours, programme d'excursions, règlement des récréations, etc.	FCI, QuE, QuP
				Tables et chaises adaptées à l'âge	FCI
				Places de travail pour l'équipe pédagogique et les apprenants (en dehors des cours)	FCI
				Accord sur le matériel commandé	FCI, QuE
				Accès aux informations (par ex. bibliothèque, Internet)	FCI
				Approvisionnement en nourriture (par ex. cafeteria, restaurant)	FCI
				Infrastructure pour les repas (par ex. cafeteria, restaurant), prise en charge	FCI
		3. Les membres de l'institution conviennent régulièrement des règles de vie.	**Régulièrement** les accords sont rediscutés avec les personnes impliquées et adaptés à la situation au moins une fois dans l'intervalle d'une génération d'élèves.	Ordre dans le bâtiment, règles de comportement, règlement des récréations, etc. Règlement de l'institution	FCI, QuE, QuP

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
I 12. Encouragement de l'identification à l'institution	**Généralités** : il s'agit de savoir dans quelle mesure la culture de l'institution est susceptible d'engendrer un sentiment de solidarité et d'appartenance auprès de tous ses membres.	1. Des manifestations soutiennent la cohésion au sein de l'institution.	Par cohésion au sein de l'institution on entend qu'un lien émotionnel positif se crée envers l'institution.	Fêtes de l'institution	FCI, QuE, QuP
				Contacts avec les ancien-ne-s	FCI
				Prise de congé des ancien-ne-s enseignant-e-s	FCI
				Intégration des nouveaux collègues	FCI
				Accueil des nouveaux élèves	FCI
				Projets ou manifestations particulières spéciales	FCI, QuEl
		2. L'image de l'institution est uniforme.	Par **image de l'institution**, on entend toutes les caractéristiques de sa propre représentation d'une institution.	Désignation homogène de l'institution	FCI
				Offre de vêtements ou d'accessoires spécifiques à l'institution (t-shirts, bonnets)	FCI
				Présentation uniforme avec logo dans les publications (page Internet, rapport annuel, etc...)	FCI
	Concrètement : Plus il y a d'occasions de forger le sentiment de communauté, plus l'encouragement de l'identification à l'institution est prononcé.	3. L'institution offre à tous la possibilité de s'impliquer activement dans l'organisation de la vie institutionnelle.	Des occasions sont offertes et/où des initiatives prises, pour favoriser une participation active des personnes, indépendamment de leur position dans l'institution (par ex. association de parents, porte-parole des élèves)	Groupes de soutien **(*)**	FCI
				Collaboration à l'aménagement des espaces (par ex. expositions)	FCI
				Organisation commune de fêtes	FCI, QuEl
				Domaines gérés de manière autonome par les élèves (par ex. soutien par les pairs, tuteurs, aide après les cours)	FCI, QuEl, QuE
				Implication active de parents	FCI, QuE, QuP

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
I 13. Encouragement à l'intégration / inclusion	**Généralités** : Il s'agit de savoir, dans quelle mesure l'institution prépare les élèves à s'intégrer dans la société.	1. L'institution réfléchit à la manière de faire participer tous ses élèves. quels que soient leurs besoins spécifiques	Par **réflexion**, on entend toutes les mesures que l'institution prend pour susciter la participation d'élèves ayant des besoins spécifiques	Concept de base pour l'encouragement de l'intégration / inclusion	FCI
				Offres d'accompagnement pour élèves intégrés ayant des besoins spécifiques	FCI
				Différenciation de l'enseignement	FCI
				Contacts avec l'école régulière et les autres institutions spécialisées	FCI
				Liste d'interlocuteurs	FCI
		2. L'équipe pédagogique étudie des possibilités de faire participer les élèves ayant des besoins spécifiques y compris les élèves qui présentent des troubles du comportement.	Par **possibilités**, on entend toutes les activités de l'équipe pédagogique qui rendent possible, et/où facilitent, la participation d'élèves ayant des besoins spécifiques.	Contacts avec des spécialistes	FCI
				Réception de littérature spécialisée	FCI
				Groupes de travail internes à l'institution	FCI
	Concrètement : Plus une institution réfléchit aux moyens d'intégrer les élèves ayant des besoins spécifiques plus elle encourage l'intégration / inclusion,			Formations continues sur des pratiques intégratives	FCI
		3. L'équipe pédagogique est sensibilisée et réfléchit aux moyens de faire participer les élèves ayant des besoins spécifiques	Par **sensibilisation**, on entend toutes les activités qui contribuent à susciter auprès des élèves de la compréhension pour la situation de vie de leurs camarades ayant des besoins spécifiques (au niveau physique et/ou psychique.	Manifestations de l'institution (par ex. fête sportive)	FCI
				Mise sur pied de systèmes de soutien internes à l'institution (par ex. tuteurs)	FCI
				Visite d'autres institutions spécialisées et/ou d'écoles régulières	FCI

Guide - 3ème partie

Domaine - 3 - Qualité du processus enseignement et éducation (E 1 à E 10)

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
De quel critère de qualité, , s'agit-il?		*Qu'est-ce qui doit être atteint pour que cette qualité soit fortement marquée ?*		*A quoi peut-on constater que la qualité est atteinte ?* *(La liste d'indicateurs n'est pas exhaustive. D'autres indices peuvent être fournis.*	*Où cela est-il constaté?*
Déroulement					
E 1. Utilisation efficace du temps d'apprentissage	**Généralités** : pour le critère « efficacité de l'utilisation du temps d'apprentissage », il s'agit de savoir quelle proportion du temps potentiellement utilisable (heures de cours) est consacrée à des processus qui ont un lien direct avec l'apprentissage. Pour évaluer l'efficacité, se référer au temps passé à des activités en lien avec les apprentissages.	1. L'enseignement se déroule sans temps mort.	**Les temps mort** sont les moments du cours pendant lesquels les élèves attendent.	Le cadre temporel prévu est respecté (par ex. début ponctuel, utilisation du temps jusqu'à la fin prévu)	FCI, GOEns, QuE, QuEl
				Transitions entre les phases de travail ou les prises en charge (par ex. matériel didactique d'enseignement rapidement mis à disposition)	FCI, GOEns
				Matériel de travail supplémentaire selon les besoins des élèves	FCI, GOEns, QuEl
				Le temps est utilisé pour des contenus en lien avec l'enseignement (par ex. pas de travaux administratifs durant le temps d'enseignement)	FCI, GOEns
				Réactions rapides et discrètes pour empêcher les perturbations	FCI, GOEns
		2. L'enseignement se déroule sans perturbations.	**Les perturbations** sont toutes les interruptions forcées des activités d'enseignement en cours.	Communication entre enseignant et élèves centrée sur le contenu du cours (par ex. pas de remontrances)	FCI, GOEns
				Communication entre élèves centrée sur le contenu du cours (par ex. pas de bavardage)	FCI, GOEns
				Déroulement de l'enseignement sans perturbations venant de l'extérieur (par ex. pas d'avis par haut-parleur, pas d'élèves bruyants dans le couloir)	FCI, GOEns

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
E 1. Utilisation efficace du temps d'apprentissage	**Concrètement** Moins il y a de perturbations, plus le temps d'apprentissage est utilisé de manière efficace.	3. Les élèves sont concentrés sur les contenus du cours	Il s'agit ici de savoir dans quelle mesure les élèves se „dérangent" pour ainsi dire eux-mêmes	Occupation exclusive des élèves autour de contenus en lien avec l'enseignement en cours (par ex. pas d'écriture de SMS, pas de rêveries)	FCI, GOEns, QuE, QuEl
				Participation active des élèves (par ex. ils posent des questions)	FCI, GOEns

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
E 2. Gestion efficace du comportement	**Généralités** : Durant les cours, l'enseignant à peu ou pas besoin d'intervenir pour que les élèves se comportent correctement	1. Des règles cadrent le comportement des élèves.	Par **règles**, on entend des directives explicites relatives au comportement durant les cours, directives qui sont valables de manière fondamentale et doivent être respectées par tous de la même manière.	Les règles communes convenues dans l'établissement sont respectées (personnel enseignant)	FCI, GOEns
				Référence aux règles convenues (élèves)	FCI, QuEl
				Les renvois aux règles sont acceptés (élèves)	FCI, GOEns
		2. Des routines sont établies.	Par **routines**, on entend des comportements acquis lors de situations répétitives.	Prise en charge de tâches routinières (par ex. nettoyage de la classe)	FCI, GOEns
				Gestion de l'attention par des signaux (non-) verbaux	FCI, GOEns, QuE
				Routines pour l'organisation du travail (par ex. déplacement calme par les élèves lors de phases de travaux de groupes)	FCI, GOEns, QuEl
	Concrètement : Plus il y a de structures à disposition qui favorisent l'autonomie des élèves plus la gestion du comportement est efficace.	3. Des rituels spécifiques pour chaque classe existent.	Par **rituels**, on entend des actions répétées régulièrement qui renforcent le sentiment d'appartenance au groupe classe.	Accueil et activités renforçant l'identification à l'enseignement (par ex. discussion sur la vie quotidienne, chant, …)	FCI, GOEns, QuE, QuEl
				Exercices en commun (par ex. pour se relaxer)	FCI, GOEns

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
Présentation					
E 3. Structuration de la présentation	**Généralités** : Il s'agit de savoir dans quelle mesure les contenus de l'enseignement sont présentés dans un ordre compréhensible pour les élèves.	1. Les objectifs de l'enseignement sont connus.	Les objectifs sont présentés clairement	Les élèves sont au clair sur les objectifs de l'heure de cours	FCI, GOEns, QuEl
				Les élèves ont une vue d'ensemble des objectifs à atteindre lors de la séquence d'enseignement	FCI, GOEns, QuP
		2. L'enseignement est structuré à l'aide d'instruments et de techniques.	**Aides à la structuration** : méthodes et techniques donnant une vue d'ensemble.	Présentation structurée des contenus (par ex. inscriptions au tableau, fiches de travail)	FCI, GOEns
				Mise en évidence des contenus essentiels (par ex. accentuation à l'oral)	FCI, GOEns
				Synthèses partielles (par ex. par des résumés)	FCI, GOEns, QuEl
				Mise en évidence avec les élèves de la structure du cours (par ex. sous la forme de résumés intermédiaires, de visualisations)	FCI
	Concrètement :, Plus nombreuses sont les aides à l'orientation disponible, plus la présentation est structurée.	3. L'enseignement crée des liens entre les contenus de l'apprentissage.	L**iens** : points de référence de contenus entre diverses informations, et/où entre des informations et le savoir déjà existant.	Construction cohérente des démarches d'apprentissage	FCI, GOEns
				Liens entre le savoir déjà présent et les nouvelles informations	FCI, GOEns, QuEl, QuE
				Les contenus de l'enseignement sont mis en relations interdisciplinaires	FCI, GOEns

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
E 4. Clarté de la présentation	**Généralités** : **Généralités** : pour le critère „clarté de la présentation“, il s’agit de savoir dans quelle mesure les élèves peuvent comprendre les informations qui leur sont nécessaires pour apprendre.	1. Les expressions utilisées dans l’enseignement sont compréhensibles.	Par **expressions utilisées**, on entend le choix concret des mots. A celles-ci appartiennent aussi bien les expressions de la langue de tous les jours que celles qui sont spécifiques à la branche.	Les élèves utilisent les expressions introduites correctement.	FCI, GOEns
				Les élèves comprennent les consignes des intervenants.	FCI, QuEl, QuE, QuP,
				Les élèves appliquent la consigne de manière autonome	FCI, GOEns
		2. Les contenus d’apprentissage sont présentés de manière compréhensible.	Par **présentation**, on entend toutes les techniques et moyens d’aide qui servent à clarifier les contenues d’apprentissage	Référence à des exemples et des illustrations venus d’élèves (par ex. en cas de demandes de précisions)	FCI, GOEns
				Les élèves peuvent comprendre ce qu’ils ont écrit dans leurs cahiers	FCI, QuP
	Concrètement : Plus les contenus pédagogiques sont communiqués avec netteté et précision, plus la présentation est claire.	3. les supports et les moyens d’enseignement sont de qualité.	**Concrètement** : Plus les contenus pédagogiques sont communiqués avec netteté et précision, plus la présentation est claire.	Illustrations clairement perceptibles (par ex. visibles par tous les élèves, facilement audibles)	FCI, GOEns
				Inscriptions présentées de manière à donner une vue d’ensemble	FCI, GOEns, QuEl

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
Organisation					
E 5. Soutien individuel	**Généralités** : pour le critère „soutien individuel“, il s'agit de savoir dans quelle mesure la prise en charge tient compte des différentes manières d'apprendre et des performances des élèves.	1. Les intervenants se renseignent sur l'état et le développement des compétences de l'élève.	Par **se renseigner**, on entend ici que les intervenants se procurent à une fréquence suffisante, et/où dans des proportions suffisantes, les informations nécessaires afin de pouvoir évaluer régulièrement la situation actuelle de l'élève.	Les enseignants repèrent les difficultés d'apprentissage individuelles durant les cours	FCI, GOEns, QuEl
				Les intervenants enregistrent les progrès individuels dans l'apprentissage	FCI, GOEns, QuP
				Les intervenants documentent les observations sur le développement des apprentissages	FCI, QuE
		2. Les intervenants portent leur attention aux élèves en fonction de l'état du développement de leurs compétences.	Par **attention**, on entend l'accompagnement, et/ou le conseil des enseignants durant les activités, des élèves, seuls ou en groupe, sur un sujet.	Offres d'aide différentes en fonction du niveau de compétence des élèves et de la difficulté des tâches	FCI, GOEns, QuEl, QuE, QuP
				Les élèves sont informés de leurs progrès d'apprentissage individuels.	FCI, GOEns, QuEl
	Concrètement :, Plus l'offre est adaptée aux situations d'apprentissage et de performances individuelles, plus le soutien individuel est marqué.	3. Les tâches sont données aux élèves en fonction de l'état du développement de leurs compétences.	**Tâches données en fonction de leurs compétences** : tout le matériel, toutes les consignes de travail, etc. qui constituent la base des activités	Différenciation quantitative dans l'attribution des tâches	FCI, GOEns
				Différenciation qualitative dans l'attribution des tâches	FCI, GOEns, QuEl, QuE, QuP
				Proposition de matériel complémentaire ou de développement.	FCI, GOEns

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
E 6. Encouragement à l'apprentissage et au développement autonome	**Généralités** : pour le critère "encouragement à l'apprentissage et au développement autonome", il s'agit de savoir dans quelle mesure les élèves peuvent acquérir, durant la prise en charge, les stratégies dont ils ont besoin en vue de processus d'apprentissage et de développement réussis.	1. Les élèves s'approprient des stratégies d'organisation.	Par **stratégies d'organisation**, on entend des stratégies qui améliorent les conditions-cadre de l'apprentissage et du développement.	„Apprendre à apprendre", en optimisant l'organisation du processus d'apprentissage.	FCI
				Préparation de la place de travail avec le matériel nécessaire	FCI, GOEns
				Ordre du matériel d'apprentissage dans la salle de classe, et/où la salle de cours	FCI, GOEns
				L'élève apprend à planifier la charge de son travail.	FCI, QuEl, QuP
				L'élève, avec l'aide de l'intervenant, réfléchit sur les stratégies de soutien dont il a besoin	FCI, QuE
				L'organisation du processus d'apprentissage et de développement est traitée avec l'élève	FCI
		2. Les élèves s'approprient des stratégies de développement et de consolidation des apprentissages.	Par **stratégies de développement et de consolidation des apprentissages**, on entend des moyens qui augmentent l'efficacité de l'acquisition, de la consolidation et de l'approfondissement des savoir-faire et des savoir-être.	Stratégies de consolidation de l'apprentissage et du développement en tant que partie intégrante du processus „Apprendre à apprendre"	FCI
				Référence aux moyens cognitifs d'apprentissage et de développement	FCI, GOEns, QuEl, QuP
				Echanges sur les stratégies cognitives d'apprentissage et de développement	FCI, GOEns, QuE
				Echanges sur des techniques d'apprentissage et de développement	FCI
				Utilisation de techniques d'apprentissage et de développement spécifique (par ex. mnémotechnique)	FCI
	Concrètement : Plus nombreuses sont les occasions pour les élèves d'acquérir des stratégies d'apprentissage et de développement plus l'encouragement à l'autonomie est marqué.	3. Les élèves ont la possibilité de s'approprier des stratégies de recherche d'informations.	Par **stratégies de recherche d'informations**, on entend des démarches d'approche qui servent à rendre les informations disponibles et à en évaluer l'utilité, le tout de manière autonome.	Stratégies de recherche d'informations en tant que partie intégrante du processus „Apprendre à apprendre"	FCI
				Matériel d'apprentissage de techniques de recherches par divers moyens (par ex. livres de référence, Internet, bibliographies)	FCI
				Les élèves reçoivent des missions de recherches	FCI, GOEns, QuE, QuP
				Echanges autour de la gestion de l'information (par ex. issue d'Internet)	FCI, GOEns
				Apprentissage de techniques de recherche	FCI, GOEns
				Gestion des bibliographies	FCI

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
E 7. Renforcement de la motivation	**Généralités** : Il s'agit de savoir si l'enseignement et de nature à renforcer la motivation de l'élève.	1. Les élèves ont l'occasion d'être autonomes.	**Occasions d'être autonome :** marge de manœuvre laissée aux élèves pour prendre des décisions librement	Possibilités de choisir des tâches ou des thèmes	FCI, GOEns, QuE, QuEl
				Possibilités de choix des formes sociales (par ex. travail individuel, à deux, en groupe)	FCI, GOEns
		2. Les élèves ont l'occasion de prendre conscience de leurs compétences individuelles.	Prise de conscience de leurs compétences individuelles par l'accomplissement d'une tâche ou le feedback des autres	Mise en place d'expériences couronnées de succès	FCI, GOEns, QuE, QuEl, QuP
				Renforcement individuel par l'enseignant (par ex. remarque orale positive, tampon)	FCI, GOEns
				Reconnaissance de la qualité du processus d'apprentissage, pas seulement du résultat (par ex. présentation)	FCI
				Feedback des élèves entre eux	FCI, GOEns
	Concrètement : Plus les élèves ont des chances de travailler de manière motivée, plus l'encouragement à la motivation est développé,.	3. Les élèves ont la possibilité de percevoir le sens des apprentissages.	**Par perception subjective du sens**, on entend le transfert possible au vécu propre d'une personne.	Occasions de faire part de son savoir de tous les jours (élèves)	FCI, GOEns, QuE
				Les représentations lacunaires de l'élève servent de point de départ d'une explication spécifique	FCI
				Prise en compte des pôles d'intérêt à disposition (élèves)	FCI, GOEns
				Production de liens avec le vécu des élèves (par ex. arrière-plan culturel)	FCI, GOEns, QuP
				Thématisassions de l'utilité subjective de contenus d'enseignement (par ex. pour la vie quotidienne)	FCI, GOEns, QuEl

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
E 8. Consolidation des apprentissages et du développement	**Généralités** : « Consolidation des apprentissages et du développement : l'enseignant veille à ce qu'il enseigne est intégré de manière durable .	1. Les prises en charge contiennent une proportion élevée de phases d'approfondissement.	Par **phase d'approfondissement**, on entend une unité de temps définie, durant laquelle un objectif déterminé peut être atteint. **Une proportion est considérée comme élevée** lorsque environ un tiers du temps d'enseignement disponible sur une année revient à l'exercice.	Les prises en charge contiennent des phases d'entraînement	FCI, GOEns, QuE
				Entraînement régulier des savoirs de base, des savoir-faire et des savoir-être	FCI, QuEl
				Entraînement régulier des compétences de base	FCI
				Tâches similaires sur un thème	FCI
				Discussion sur les exercices (par ex. préparation d'exercices, discussion des travaux personnels)	FCI
				Le temps consacré à l'entrainement est suffisant.	FCI, QuEl, QuP
				Travaux personnels qui offrent la possibilité d'exercer les savoirs	FCI, GOEns
		2. Les apprenants reçoivent un retour clair sur leurs difficultés et leur réussite.	Est considéré comme **clair** un retour clair celui qui permet à l'l'élève de savoir où il en est dans ses acquisitions.	Retour après les évaluations écrites	FCI
				Retour après les évaluations orales	FCI, GOEns
				Réflexion / feedback sur les stratégies d'apprentissage	FCI, GOEns
				Feedback sur les résultats des exercices	FCI, GOEns
				Les élèves obtiennent un feedback sur leur stade d'apprentissages et de développement.	FCI, QuEl, QuE, QuP
	Concrètement : plus la consolidation des apprentissages et du développement atteint un degré élevé, plus nombreuses sont les occasions de consolider les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être.	3. Les élèves appliquent les connaissances apprises dans différentes situations.	Les situations sont évaluées comme **différentes** lorsque les schémas de solution de base montrent des différences fondamentales (par ex. parce que le sens du problème a été modifié).	Caractère différencié de la distribution des tâches	FCI, GOEns
				Utilisation des savoirs dans différents contextes	FCI, GOEns, QuEl

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
E 9. Développement des capacités transversales	**Généralités** : Développement des compétences transversales“ : dans quelle mesure l’enseignement est organisée de manière à ce que d’une personne soit amené à devenir autonome et responsable dans différentes situations de la vie.	1. . L’enseignement repose sur des méthodes qui permettent aux élèves de développer des compétences de réflexivité.	**Compétences de réflexivité** : capacités qui présupposent une réflexion consciente sur soi-même, par ex. la capacité d’autocritique, d’auto-évaluation réaliste, de représentation consciente de sa propre personne.	Autonomie de l’élève dans sa demande d’aide envers l’intervenant	FCI, GOEns
				Engagement des élèves comme experts (par ex. en cas de référents)	FCI, GOEns
				Maintien, et le cas échéant argumentation par l’élève de son point de vue	FCI, GOEns, QuE, QuEl
				Occasions pour les élèves de s’autoévaluer	FCI, GOEns, QuP, QuEl
		2. L’enseignement repose sur des méthodes qui permettent aux élèves d’exercer des compétences sociales.	**compétences sociales** : capacité à se comporter de manière socialement adaptée dans les relations avec les pairs, par ex. capacité de travailler en équipe, tolérance, capacité à communiquer, conscience des valeurs, compréhension de la démocratie, compréhension de la culture, responsabilité sociale.	Mise en place de formes d’apprentissage coopératives, encouragement du travail en commun avec d’autres	FCI, GOEns, QuEl
				Rôles différents lors du travail en équipe (par ex. gestion)	FCI, GOEns
				Apprentissage de compétences sociales et relationnelles dans le groupe	FCI, QuP
				Distribution de tâches qui nécessitent la coopération des élèves	FCI, GOEns, QuE
				Apprentissage par d’autres élèves (par ex. coaching d’apprentissage)	FCI, GOEns
	Concrètement : Plus la personne pourra s’adapter aux différentes tâches et situations de la société moderne plus le développement des compétences interdisciplinaires est important,.	3. L’enseignement repose sur des méthodes qui permettent aux élèves de développer des compétences cognitives et le savoir-faire.	**Savoir-faire**, on entend la capacité d’utiliser les supports spécifiques de manière appropriée.	Apprentissage de méthodes (par ex. usage des lexiques, réalisation de présentations)	FCI, GOEns
				Utilisation par les élèves de méthodes apprises dans de nouveaux contextes	FCI, GOEns
				Réflexion sur l’usage de méthodes avec les élèves	FCI, GOEns
				Le partage des stratégies de recherche des élèves est encouragé	FCI, GOEns, QuEl
				Gestion des dangers de certains médias (par ex. Internet)	FCI, QuEl

Critère	Définition	Exigence	Définition	Indicateurs	Source
E 10. Climat favorisant les apprentissages	**Généralités** : pour le critère „climat favorisant les apprentissages“, il s’agit de savoir si la communication pendant l’enseignement permet tant aux élèves qu’aux enseignants de s’engager sans réserve.	1. Les intervenants traitent les élèves avec respect.	Des **relations basées sur le respect mutuel** constituent une attitude d’acceptation réciproque qui favorise le travail en commun et la communication. Pour cette exigence, l’attention est portée sur l’action des intervenants.	Temps suffisant pour les réponses des élèves	FCI, GOEns
				Prise en compte des contributions des élèves	FCI, GOEns
				Les intervenants prennent du temps pour les problèmes des élèves	FCI, QuEl, QuP
				Relations respectueuses avec les élèves	FCI, GOEns, QuEl
				Les élèves osent poser des questions	FCI
				Les élèves se sentent pris au sérieux	FCI, QuP
		2. Les élèves traitent leurs pairs avec respect.	Pour cette exigence, l’attention est portée sur les interactions entre les élèves.	Pas de moqueries	FCI, GOEns, QuEl
				Personne n’est mis de côté	FCI, QuE
				Les élèves se sentent bien dans le groupe	FCI, QuP
				Aide et soutien réciproques	FCI, GOEns, QuEl
				Ecoute réciproque, les élèves peuvent finir de s’exprimer sans être interrompus	FCI, GOEns
				Entente conciliante en cas d’offre limitée de matériel (par ex. outils, places devant l’ordinateur)	FCI, GOEns
	Concrètement : plus le climat met l’élève dans un contexte d’échanges favorable, plus l’élève aura le sentiment d’être accepté.	3. Les élèves traitent les intervenants avec respect.	Pour cette exigence, l’attention est portée sur l’attitude des élèves vis-à-vis des intervenants.	Ton et attitudes respectueux dans les relations avec les intervenants	FCI, GOEns
				Comportement coopératif avec les intervenants	FCI, GOEns
					FCI, QuE

Guide - 4ème partie

Domaine - 4 – Caractéristiques et résultats du travail scolaire (R 1 à R 3)

Les points de vue listés informent sur les résultats du travail scolaire. Ils ne représentent pas des aspects de la qualité à évaluer, mais ils informent sur la situation de l'institution. A côté des aspects nommés, d'autres résultats peuvent aussi être fournis en complément.

R 1. Caractéristiques de l'enseignement	Pour décrire l'enseignement, on se réfère à un certain nombre d'indices qui peuvent servir de base de réflexion pour l'institution dans le cadre du développement de la qualité de l'enseignement.

Domaines partiels		Définition	Catégories
Formes de gestion des cours		Par **gestion**, on entend la manière dont sont données des impulsions à l'apprentissage.	Enseignement centré sur l'enseignant - e
			Enseignement centré sur les tâches
			Enseignement centré sur le matériel
Formes sociales pendant les cours		**Formes sociales** : constellations sociales dans lesquelles les contenus d'apprentissage sont travaillés, et/où sont appris.	Travail individuel
			Travail à deux
			Travail en groupes
			Travail en plenum
1ère partie des cours	**Temps de parole**	**Temps de parole** : proportions temporelles pendant lesquelles les enseignant-e-s et les élèves accèdent à la parole pendant les cours, ainsi que sa répartition entre enseignant-e-s et élèves.	Temps de parole prépondérant pour l'enseignant-e
			Temps de parole réparti de manière égale entre les enseignant-e-s et les élèves.
			Temps de parole prépondérant pour les élèves
	Temps d'activité	**Temps d'activité** :proportions temporelles pendant lesquelles les élèves acquièrent de façon autonome des contenus d'apprentissage déterminés, c'est-à-dire les travaillent, les utilisent pratiquement et les exercent de manière autonome.	Temps d'activité restreint des élèves
			Temps d'activité moyen des élèves
			Temps d'activité prépondérant des élèves
2ème partie des cours	**Part de parole**	Id.	Id.
	Part de l'action	Id.	Id.
Utilisation des nouveaux médias		**Les nouveaux médias** concernent le traitement de l'information (recensement, stockage, transmission) à l'aide des technologiques numériques..	Internet, e-mail
			Programmes informatiques

Domaine partiel	Définition	Aspects
R 2. Résultat du travail scolaire	Les résultats du travail scolaire sont constitués par les résultats des évaluations de performances internes à l'institution et des tests de performances interinstitutionnelles ainsi que de toutes les données disponibles relatives aux parcours scolaires des élèves.	Répétitions
		Prolongations de cycle, différenciation (classes de développement)
		Taux de passage vers l'école ordinaire
		Passages dans d'autres types de classes (types de classes, degrés)
		Changements en provenance d'autres types de classes (types de classes, degrés)
		Interruptions de scolarité
		Missions de l'institution, constats de performances
		Travaux d'orientation (évaluations cantonales)
		Résultats des évaluations cantonales de fin de scolarité obligatoire
R 3. Satisfaction	On pense ici au degré de satisfaction de toutes les personnes concernées (enseignant- e-s, équipe pédagogique, élèves, parents, formateurs en entreprise) par le travail de leur institution respective.	Degré de satisfaction auprès des • Élèves • Enseignant-e-s / équipe pédagogique • Parents • Formateurs / entreprises

Glossaire

Terme ou expression	Définition
Aspect	Durant le processus d'évaluation, il convient de distinguer les "*aspects*", qui n'ont pas une portée normative mais uniquement descriptive, des "*indicateurs*" qui eux servent à quantifier ou spécifier un processus et/ou une prestation.
Communauté scolaire	Communauté de tous les acteurs, au sens large, concernés par l'école et par analogie par l'institution : élèves, enseignants, éducateurs, intervenants pédagogiques, direction, administration, services techniques, conseil ou comité, parents, …
Conseil collégial	Réunion de l'équipe pédagogique autour d'une analyse de cas / de situation, sous la forme d'une intervision pédagogique.
Feed-back individuel	On parle de feed-back individuel lorsqu'un collaborateur pédagogique reçoit un retour évaluatif de la part de ses pairs, de ses élèves ou de leurs parents.
Groupe de soutien	Groupement constitué ayant comme objectif de soutenir l'institution de diverses manières, et à ce titre représentant une ressource potentielle. Par ex. : association de parents, amicale d'anciens élèves, …
Indicateur	Durant le processus d'évaluation, il convient de distinguer les "indicateurs" qui servent à quantifier ou spécifier un processus et/ou une prestation, des "*aspects*", qui eux n'ont pas une portée normative mais uniquement descriptive.
Plan de formation continue	Ce plan est établi par la Direction. Il est ciblé sur les besoins des collaborateurs, afin que ceux-ci puissent répondre aux critères globaux de l'institution, en fonction des objectifs pédagogiques de celle-ci.
Rapport d'expérience	Mise sous forme écrite d'un constat particulier et des propositions retenues. Ce rapport est ensuite repris pour son suivi et son adaptation. Il s'agit là d'une composante d'une "organisation élevée".
Rencontre institutionnalisée	Rencontre ou séance de travail planifiée à l'avance, formalisée, revenant selon un rythme convenu (par ex. annuel), et dont le but et l'ordre du jour sont en principe connus d'avance.

Abréviation	Signification
F C I	**F**il rouge de **C**onduite d'**I**nterview
G O Ens	**G**rille d'**O**bservation de l'**Ens**eignant
P F E	**P**ort**f**olio de l'**E**cole (par analogie : portfolio de l'institution / PFI)
QuE	**Qu**estionnaire **E**nseignant
QuEl	**Q**uestionnaire **El**ève
QuP	**Q**uestionnaire **P**arents